

NOTE D'INFORMATION 22/01/2021 SECTION EQUINE – FOYERS DE GRIPPE ET RHINOPNEUMONIE

Différents foyers de grippe et de rhinopneumonie ont été confirmés depuis début janvier 2021

Cinq foyers de grippe ont été confirmés dans 2 écuries de trot dans l'Orne et 3 dans un centre d'entraînement de galop de l'Oise malgré la vaccination de tous les équidés. Ceux-ci ont présenté des signes cliniques caractéristiques : hyperthermie, toux, jetage. Certains chevaux présentaient des signes cliniques sévères. Les premiers signalements d'animaux cliniques remonteraient à début décembre pour les galopeurs et à début janvier pour le foyer de trotteurs. Des mesures sanitaires ont été mises en place dans ces effectifs dès l'apparition des symptômes. L'enquête épidémiologique se poursuit. Un typage des souches de virus isolées dans ces foyers a été réalisé et les résultats obtenus montrent qu'il s'agirait de souches appartenant au même groupe que celle qui a causé l'épizootie de 2019. De fait, les caractéristiques de ces souches pourraient expliquer, comme en 2019, que des chevaux correctement vaccinés puissent exprimer des signes cliniques. La vaccination reste cependant une mesure efficace de lutte contre la maladie, en permettant de limiter les symptômes et surtout l'excrétion du virus, donc la diffusion de la maladie.

Plusieurs foyers de rhinopneumonie (infection respiratoire à HVE4) sont signalés depuis la mi-décembre ; un foyer montrant une forte circulation du virus HVE4 a été identifié dans un centre d'entraînement de galopeurs dans les Pyrénées Atlantiques (64). Les équidés, appartenant à des effectifs vaccinés, étaient majoritairement asymptomatiques, la maladie se manifestant surtout par des contreperformances. Plusieurs dizaines d'équidés ont depuis été diagnostiqués positifs pour la rhinopneumonie et plusieurs autres foyers ont pu être identifiés depuis l'Essonne jusqu'aux Landes, en Vendée, en Normandie... Des mesures sanitaires ont été mises en place rapidement, en particulier concernant les mouvements, qui sont suspendus depuis la confirmation des cas. Les chevaux encore infectés y sont toujours isolés à ce jour et doivent être testés négatifs pour sortir de l'isolement. Il s'agit désormais de s'assurer que cet épisode maîtrisé ne se répète pas ailleurs, c'est pourquoi des mesures de dépistage ont été décidées par France Galop et le Trot, notamment pour l'entrée et/ou l'installation des chevaux sur le centre de Cagnes-sur-Mer, qui accueille de nombreux chevaux galopeurs et trotteurs...



Attention à la Grippe équine !



Il n'existe pas de traitement curatif contre la grippe : le vétérinaire peut seulement prescrire des médicaments qui permettent d'atténuer les symptômes.

La grippe équine est une maladie très contagieuse, due à un virus. La transmission se fait par voie respiratoire. Un cheval atteint de grippe toussé, et libère donc le virus.

C'est une maladie d'incubation courte : 1 semaine au plus s'écoule avant que les symptômes n'apparaissent brutalement.

Un syndrome fébrile (fièvre, abattement, douleurs musculaires, ...), une toux sèche et quinteuse ainsi qu'un jetage sévère au niveau des naseaux suivent. A l'auscultation, on peut entendre un sifflement à l'inspiration. La convalescence est souvent très longue, plusieurs semaines à plusieurs mois. La maladie est sans danger pour l'homme et la mortalité est très faible chez les chevaux adultes mais la grippe peut être fatale aux poulains. Des complications pulmonaires sont possibles.



La prévention est plus que jamais d'actualité !

La contamination sur un rassemblement peut être très rapide. Il suffit de quelques heures pour que la grippe se propage ! La prévention passe par des mesures d'hygiène et par la Vaccination !

En tant qu'organisateur, je m'assure de la bonne santé des chevaux arrivant sur les lieux du rassemblement qui doivent être répertoriés sur un registre validé par les Services Vétérinaires et je les fait contrôler par un vétérinaire eu vérifiant leur identité. Je nettoie et désinfecte les boxes mis à disposition des chevaux. Je mets à disposition des points d'eau afin que les propriétaires puissent s'approvisionner en eau individuellement avec des seaux.

Je communique largement sur le respect de pratiques préventives pour limiter le contact direct et indirect entre chevaux, notamment via les mains, le matériel, les bottes.



La vaccination Grippe Equine est obligatoire sur tous les rassemblements ; en cas d'alerte, veillez à pratiquer des rappels à 6 mois !

PROTOCOLE RECOMMANDÉ



Ensemble, protégeons la santé des équidés du département !

Prévention

Compte-tenu des mouvements survenus dans ces différents foyers avant l'apparition de symptômes et des contacts potentiels pendant la période d'incubation, du nombre d'équidés touchés dans les foyers y compris dans des effectifs vaccinés et du caractère très contagieux de ces deux maladies, il est vivement recommandé d'effectuer un rappel vaccinal pour la Grippe et la Rhinopneumonie à tout équidé donc la vaccination remonte à plus de 6 mois.

En cas de suspicion

- Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.
- Contacter votre vétérinaire pour qu'il les examine, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et qu'il procède à des prélèvements (écouvillon nasopharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de la grippe équine
- Limiter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- Isoler pour quarantaine tout cheval introduit et suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)